

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le choix du mode de gestion du service public de distribution d'eau potable ;
- d'élire les membres de la commission concession de gestion du service public de distribution d'eau potable. Titulaires : Jean-Pierre ALBANESE, Guylaine CANCELLI et Muriel DEROLEZ ; suppléants : Nicole CORTESE, Cyril LAUTERFING et Séverin SEPHO ;
- d'acheter un terrain pour un montant de 822,60 € au lieudit Mollberg ;
- d'approuver les travaux sylvicoles présentés par l'ONF pour un montant HT de 3 940 € ;
- d'approuver le rapport d'activités 2017 présenté par la CCCE ;
- de s'opposer au transfert de la compétence "Eau" à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ;
- du changement temporaire d'usage du meublé situé 106 rue Saint-Maximin en logement locatif et de fixer le loyer mensuel à 1 500 € à compter du 1er février 2019 ;
- de participer à hauteur de 30 € par élève pour une sortie scolaire ;
- de créer un local de stockage aux vestiaires football pour un montant HT de 13 917,20 €. Le conseil municipal sollicite des aides de l'Etat au titre de la DETR et de la CCCE ;
- d'accepter le versement de 438 € de l'assurance Matmut concernant le sinistre des arbres endommagés au niveau du centre socioculturel.